

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 15 décembre 2020**

L'an deux mil vingt, le quinze du mois de décembre à vingt heures zéro minute, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle culturelle, route d'Auneau, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Benjamin BEYSSAC, Maire.

*Etaient présents : M. BEYSSAC Benjamin, M. AUCHÉ Vincent, Mme BONNIN Sylvie, M. BRESSAND Pascal, Mme DESRUES Francisca, Mme JOSEPH Martine, M. MALLET Franck, Mme GASTÉ Catherine, M. CAILLÉ Christophe, Mme PERTHUIS Sophie, M. KOJÉOU Pascal, Mme BINEY Katia, Mme HOOGE Laetitia, M. TRUBERT Guillaume, Rémy LECLAIR conseillers municipaux.*

*Nombre de membres en exercice : 15*

*Nombre de membres présents : 15*

*Nombre de membres votants : 15*

*Mr Vincent AUCHE a été élu secrétaire de séance.*

Date de convocation du Conseil municipal : 11 décembre 2020.

**OBJET : CONVENTION AVEC CHARTRES METROPOLE POUR L'ACHAT  
MUTUALISE DE MASQUES DE PROTECTION**

Face à la crise de la pandémie du COVID 19, l'état comme les collectivités territoriales se sont organisées afin de faire face aux besoins, protéger les populations mais aussi les agents qui dans le cadre de la continuité des services publics pouvaient être en contact avec d'autres individus.

Devant la consommation de masques, gels etc... et les approvisionnements à envisager des groupements ont pu constituer. C'est ainsi que la Région Centre – Val de Loire a pu proposer à plusieurs collectivités et entités publiques de se joindre à elle afin de réaliser une commande groupée.

Face aux risques encourus durant la période actuelle mais aussi en prévision de la sortie de la crise, Chartres Métropole a souhaité s'inscrire dans cette dynamique lancée par la Région. Une commande de masques FFP1, FFP2 et des tests ont été proposée. Chartres Métropole a ainsi pu disposer d'un stock pour ses partenaires dont les communes membres.

Les définitifs de vente de la région ont été confirmés dernièrement, les refacturations ont été selon ces tarifs et selon les quantités commandées par les communes.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a commandé 300 masques FFP2, 3 000 masques tissus ainsi que 200 flacons de gel hydro-alcoolique dans le cadre d'une commande groupée de Chartres Métropole pour lutter contre la pandémie.

Chartres Métropole a délibéré le 07 octobre 2020 pour fixer les tarifs à refacturer aux communes concernées.

Le coût total de 8 542,20 € s'articule comme suit :

Masques FFP2 : 629.70 €

Masques tissus : 7 437.75 €

Gel hydro-alcoolique : 474.72 €

Ainsi dernièrement Chartres Métropole a fait parvenir une convention retraçant les différentes quantités perçue par les communes et le prix total facturé.

Un montant de 8 542,20 € est à régler à Chartres Métropole :

Je vous demande par conséquent :

- De bien vouloir approuver la convention,
- D'autoriser M. le Maire à signer le présent acte,
- De verser à Chartres Métropole la somme de 8 542.20 € pour les différents biens et équipements de santé fournis jusqu'au 3/12/2020.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**, autorise le maire ou son représentant à signer la convention avec Chartres Métropole et mandater la dépense correspondante.

Certifié exécutoire compte tenu de  
La transmission en Préfecture le : 18/12/2020  
La publication le : 18/12/2020  
Le Maire :

Fait et délibéré le 15 décembre 2020,  
Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,  
M. Benjamin BEYSSAC

